

Fonds municipal vert^{MC}

Énoncé annuel des plans et
des objectifs 2009-2010

Énoncé annuel des plans et des objectifs 2009-2010

© Fédération canadienne des municipalités. Tous droits réservés.

Février 2009



This publication is also available in English under the title *Annual Statement of Plans and Objectives 2009–2010*.

Fédération canadienne des municipalités
24, rue Clarence
Ottawa (Ontario) K1N 5P3
www.fcm.ca/fmv

Table des matières

Fonds municipal vert^{MC} Énoncé annuel des plans et des objectifs 2009-2010

Introduction	3
But	4
Portée et organisation	4
Fonctions centrales et modèle logique	5
Résultats clés de 2008–2009.....	8
Activités prévues en 2009-2010.....	11
Comprendre les besoins des publics cibles du FMV	11
Mesurer les réussites	11
Rationaliser les opérations	12
Mobiliser les intervenants en vue d'accroître les retombées	12
Renforcer les capacités	13
Mener des activités de marketing et de communications	13
Gestion du capital	14
Prévisions de trésorerie	14
Profil de risque du portefeuille de prêts du FMV	14
Objectif de financement pour 2009-2010	16
Annexe A : Indicateurs de conformité en 2009-2010	18
Annexe B : Budget provisoire du FMV en 2009-2010.....	24
Annexe C : Articles 11.05 et 11.07 de l'Entente de financement.....	25

Introduction

Le gouvernement du Canada a doté la Fédération canadienne des municipalités (FCM) d'une enveloppe de 550 millions de dollars afin qu'elle établisse le Fonds municipal vert^{MC} (FMV). Ce dernier répond à une double finalité : fournir une source durable de financement à long terme aux administrations municipales et à leurs partenaires; et aider les collectivités à améliorer la qualité de l'air, de l'eau et du sol ainsi qu'à lutter contre les changements climatiques.

Les produits financiers du FMV appuient directement les initiatives municipales, tandis que ses produits et services de connaissance offrent des ressources de formation et autres qui aident les administrations municipales à renforcer leurs capacités.

Certaines des subventions accordées permettent de réaliser des plans de développement durable de collectivités, des études de faisabilité et des essais sur le terrain, tandis que d'autres, combinées à un prêt à faible taux d'intérêt, sont offertes pour les projets d'immobilisations. Le FMV finance des initiatives susceptibles de procurer d'importants avantages environnementaux; dans la mesure du possible, celles-ci suscitent également d'importantes améliorations sociales et économiques. Ainsi, à l'aide de la gamme de produits et services de connaissance, le FMV communique les enseignements et l'expérience tirés de ces importants exemples de développement durable qui pourraient inspirer les autres collectivités.

Les produits de connaissance et les services connexes d'éducation, de formation et de

renforcement des capacités aident également les municipalités à prendre des initiatives importantes, obtenir du financement du FMV et dépasser leurs objectifs de développement durable. Par conséquent, la portée et les objectifs de ces produits et services cadrent bien avec les priorités et objectifs de financement du FMV.

Comme la direction accorde une priorité accrue aux besoins des clients, la rétroaction concernant les services d'éducation, de formation et de renforcement des capacités servira également à adapter et améliorer les produits de financement. Communiquer directement avec des clients existants ou éventuels et mieux comprendre leurs besoins constituent de précieux sous-produits de ces activités. Cette meilleure compréhension, à laquelle s'ajoute la recherche, orientera la conception des produits de financement de façon à améliorer sans cesse la capacité du FMV à répondre aux besoins de ses clients.

À mesure que le FMV évolue, l'importance accrue accordée aux besoins des clients stimule une orientation plus marquée vers les résultats et l'amélioration continue de tous les produits et services. La FCM a entrepris d'élaborer de solides systèmes de mesure reposant sur les enseignements tirés des huit années de gestion du FMV.

L'importance accordée à la mesure et aux résultats permettra à la FCM de veiller à ce que le FMV continue de répondre aux besoins changeants des administrations municipales. Elle permettra également à la FCM de renouveler son engagement à l'égard d'une gestion efficace et souple des programmes et de bien rendre compte des retombées du Fonds.

But

L'Énoncé annuel des plans et des objectifs (EAPO) a une triple finalité :

1. satisfaire aux exigences énoncées dans l'Entente de financement de 2005 conclue avec le gouvernement du Canada;
2. servir de compte rendu au Conseil du FMV et au Conseil national d'administration de la FCM;
3. établir les priorités et les objectifs de la FCM dans l'administration du FMV.

Portée et organisation

Compte tenu des exigences énumérées dans l'Entente de financement de 2005 conclue entre la FCM et le gouvernement du Canada, le présent document rend compte de la gestion générale du Fonds, des réussites et des difficultés restantes, ainsi que des activités prévues et des résultats attendus pour l'exercice 2009-2010.

Le contenu de ce document repose sur le plan stratégique triennal élaboré par le Conseil du FMV en juillet 2008.

Les activités prévues pour 2009-2010 sont classées en six secteurs de résultats clés du plan stratégique :

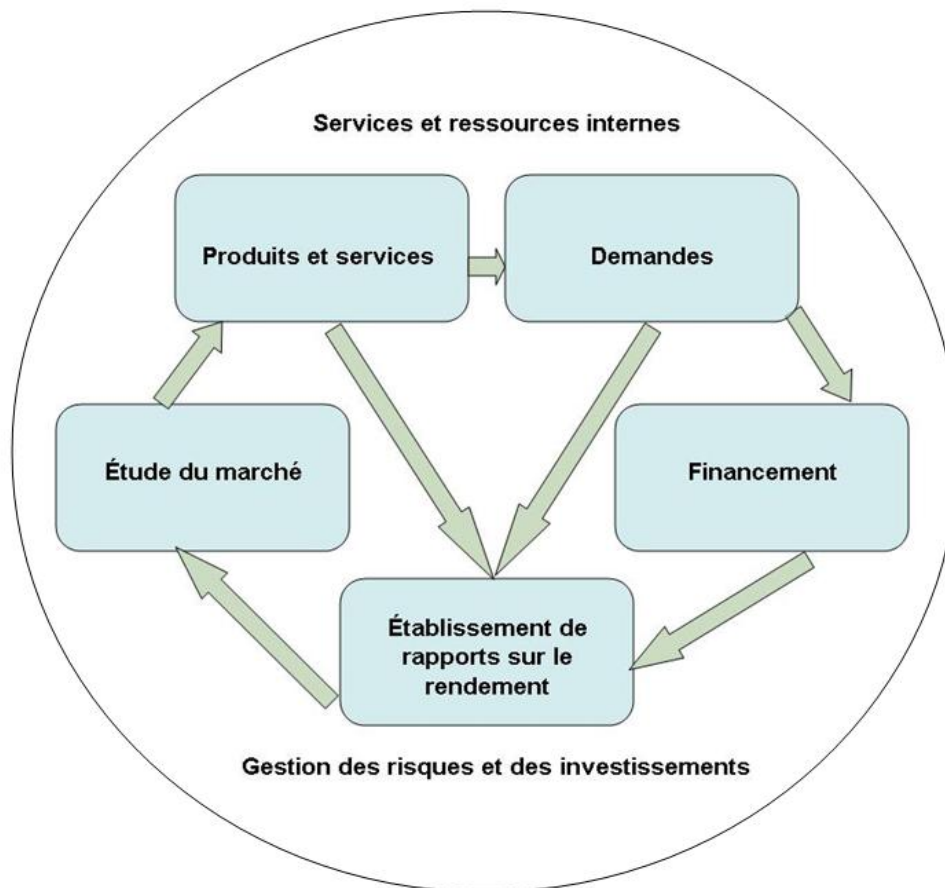
1. Comprendre les besoins des publics cibles du FMV
2. Mesurer les réussites
3. Rationaliser les opérations
4. Mobiliser les intervenants en vue d'accroître les retombées
5. Renforcer les capacités
6. Mener des activités de marketing et de communications

Des tâches, étapes et processus particuliers figurent dans des plans d'activités distincts des programmes.

Fonctions centrales et modèle logique

Le modèle logique du FMV (voir la figure 2, à la page 7) établit un lien entre, d'une part, les fonctions centrales (voir la figure 1) et les secteurs de résultats clés du plan stratégique du FMV, et d'autre part, les résultats. Sous la direction du Conseil du FMV, la FCM intégrera le modèle logique à un solide système de mesure.

Figure 1 : Fonctions centrales



Étude du marché

Les études du marché et les analyses aident la FCM à comprendre en quoi consiste la demande de produits et services du FMV et le rôle de produits et services similaires offerts par d'autres organisations. Si elle comprend les besoins des administrations municipales et des éventuels clients, la FCM pourra concevoir des produits de financement ainsi que des produits et services de connaissance pertinents.

Produits et services

La FCM conçoit et élabore des produits de financement en fonction des besoins de ses clients. Ces produits sont constamment mis à l'essai, évalués et adaptés en vue d'en optimiser la valeur.

Les produits et services de connaissance, y compris les services d'éducation, de formation et de renforcement des capacités, sont conçus et élaborés afin d'aider les administrations municipales et leurs partenaires à entreprendre le genre d'initiatives financées par le FMV ou de reproduire des initiatives déjà financées par le FMV.

Mobiliser des clients au moyen de l'éducation, de la formation et du renforcement des capacités suscite également une rétroaction continue axée sur la pertinence et la valeur de tous les produits et services du FMV.

Demandes

La FCM sollicite activement les demandes de certains groupes clients afin de respecter ses priorités de financement.

La FCM offre également une aide technique aux municipalités qui souhaitent présenter une demande. Les demandes admissibles sont évaluées par le Comité de révision technique du FMV; le Conseil du FMV examine ensuite les évaluations, et le Conseil national d'administration donne son approbation.

Financement

Une fois la demande approuvée, la FCM prépare, négocie et administre l'accord de subvention ou de prêt avec les demandeurs retenus.

Établissement de rapports sur le rendement

On doit rendre compte des résultats de chaque initiative financée par le FMV. La FCM analyse ces résultats en vue de témoigner des retombées du Fonds, en ce qui concerne notamment le financement engagé, obtenu et déboursé, ainsi que les avantages environnementaux, sociaux et économiques observés.

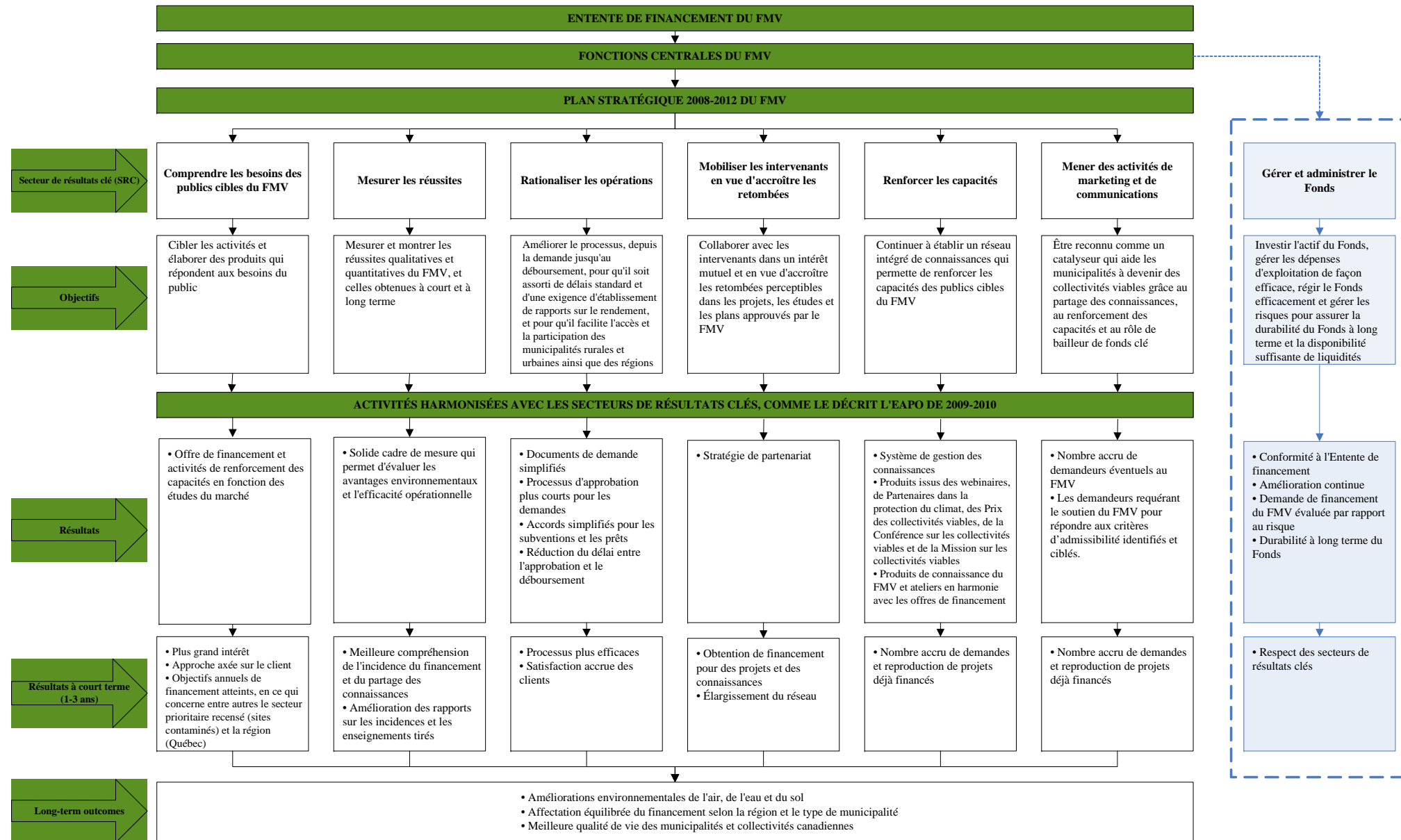
Gestion des risques et des investissements

La FCM surveille la structure de risque de crédit du portefeuille de prêts afin d'équilibrer le risque et la demande de financement, et de préserver la durabilité à long terme du Fonds. Un gestionnaire de l'extérieur gère les investissements de fonds non déboursés, conformément à la politique et stratégie d'investissement énoncée dans l'Entente de financement du FMV.

Services et ressources internes

Plusieurs services et ressources d'intégration appuient les fonctions centrales, dont la planification stratégique, l'établissement du budget, l'administration, les ressources humaines, les systèmes administratifs, les systèmes d'information et les communications. Les autres services internes permettent notamment d'assurer la conformité à l'Entente de financement du FMV et à d'autres obligations et l'appui aux fonctions de gouvernance.

Figure 2 : Modèle logique du FMV



Résultats clés de 2008–2009

Le plan stratégique élaboré par le Conseil du FMV regroupe les enjeux en six secteurs de résultats clés, ce qui permettra d'évaluer les progrès au cours des années à venir. Grâce aux activités prévues en 2009-2010, on espère réaliser des progrès mesurables dans chaque secteur de résultats clés. Voici une brève analyse des importantes réussites de 2008-2009 et des difficultés restantes.

Comprendre les besoins des publics cibles du FMV

Au début de 2008-2009, la FCM a réalisé l'analyse de vastes études de marché portant sur le FMV. La planification des communications et du marketing tient compte de cette recherche initiale, axée sur la sensibilisation et les perceptions.

La FCM a également élaboré et mis à l'essai une courte enquête portant sur les besoins municipaux, et sur la volonté d'entreprendre des initiatives situées dans les limites du FMV. Les participants aux webinaires du FMV et à la Mission sur les collectivités viables de 2008 ont été interrogés. La FCM déterminera si des enquêtes similaires ayant trait à tous les programmes et services peuvent être menées régulièrement.

En janvier 2008, la FCM a adopté une approche davantage axée sur le client pour concevoir et élaborer un produit de financement destiné aux sites contaminés. Cette nouvelle approche permet d'accroître la valeur du produit et l'intérêt qu'on lui porte, ce qui aide la FCM à respecter son engagement à l'égard des projets visant les sites contaminés. L'Entente de financement

du FMV oblige la FCM à tout mettre en œuvre pour affecter 150 millions de dollars sous forme de prêts à des projets visant des sites contaminés d'ici mars 2012. À ce jour, le Conseil du FMV a accordé plus de 29 millions de dollars pour les projets visant les sites contaminés, dont environ 6 millions ont été annulés ou retirés. Plus de 600 000 \$ ont été déboursés, et 22,4 millions de dollars ont été approuvés, mais la négociation du contrat se poursuit.

La FCM a établi que la réaction aux produits de financement antérieurs visant les sites contaminés était faible car ceux-ci ne répondaient pas aux besoins des clients. Un groupe de discussion de spécialistes et d'intervenants a été formé pour conseiller la FCM sur la façon de restructurer les prêts destinés aux projets visant les sites contaminés. Le produit a été grandement remanié à la lumière de cette consultation et de la nouvelle compréhension des besoins des clients. Il faut encore stimuler l'intérêt manifesté à l'égard des prêts du FMV accordés pour la remise en état des sites contaminés, mais grâce à son engagement à l'égard de l'amélioration continue et de la mobilisation des clients, la FCM s'attend à réaliser d'importants progrès au cours des trois prochaines années.

Une consultation similaire a eu lieu afin qu'on examine les produits de financement du FMV destinés aux projets relatifs au transport.

Mesurer les réussites

Même si la FCM a financé près de 700 initiatives au Canada et alloué plus de 375 millions de dollars sous forme de

subventions et de prêts à faible taux d'intérêt, la difficulté consiste encore à mesurer adéquatement les avantages environnementaux, sociaux et économiques et les améliorations connexes de la qualité de vie obtenus grâce au soutien du FMV. Pour surmonter cette difficulté, la FCM intègre un solide cadre de mesure à ses processus de gestion et d'établissement de rapports.

Parmi ses services d'éducation, de formation et de renforcement des capacités, la série de webinaires du FMV est de plus en plus prisée, avec plus de 450 participants pour les cinq premiers webinaires de l'année. L'intérêt pour le bulletin se rapportant au FMV et les bulletins envoyés par courriel continue de croître, le nombre de lecteurs ayant augmenté de 15 pour 100 au premier semestre.

Il faut encore que la FCM élabore des systèmes de mesure axés sur les résultats pour mieux comprendre comment ces produits et services appuient la mission et les priorités générales du FMV.

Rationaliser les opérations

La rétroaction des clients a été claire : la rationalisation des opérations constitue une priorité. La FCM a déjà raccourci le délai d'approbation des demandes. Elle a mis sur pied un groupe d'employés spécialisés chargés d'améliorer les processus de passation de contrats et de déboursement, de simplifier les accords de prêts et de subventions et de réduire le temps requis pour répondre aux besoins des clients.

Mobiliser les intervenants en vue d'accroître les retombées

La FCM a créé et publié deux nouveaux produits de connaissance qui viennent compléter le financement remanié des projets en matière de transport. Des groupes de travail comprenant des intervenants spécialisés, notamment de Transports Canada et de Ressources naturelles Canada, ont été formés pour orienter l'élaboration des publications et mettre à l'essai les premières versions. Transports Canada a également accepté de contribuer au financement de l'une d'elles. Par suite de cette collaboration, la parution de deux publications, *Des collectivités en mouvement : le transport actif, pour la vie* et *Améliorer les options de déplacement grâce à la gestion de la demande en transport* permet de répondre à des besoins non comblés auparavant; les retombées seront plus grandes que si la FCM avait agi seule. La FCM continuera d'élaborer des produits de connaissance reposant sur ce modèle.

La FCM poursuit également son partenariat avec plusieurs organisations qui l'aident à offrir les ateliers et les webinaires du FMV. C'est ainsi que 36 organisations ont établi un partenariat avec la FCM depuis avril 2007.

Les travaux ont commencé à l'automne 2008. Ils permettent de recenser les sources de financement compatibles qui pourraient donner lieu à de futurs partenariats stratégiques; la FCM amplifie ainsi les retombées du financement du FMV en ayant accès à de nouveaux clients et en combinant éventuellement des offres de financement.

Renforcer les capacités

La FCM continue de bâtir un tronc de connaissances découlant des initiatives financées par le FMV et des services d'éducation, de formation et de renforcement des capacités du FMV. À ce jour, elle a produit plus d'une centaine d'études de cas, dont près de la moitié en 2008. La FCM a également élaboré plus de 20 autres produits de connaissance qui ont été communiqués aux intervenants municipaux. Il est encore difficile de comprendre et de mesurer la façon dont le renforcement des capacités peut entraîner une augmentation du nombre de demandes et une reproduction accrue des initiatives financées antérieurement.

Trente responsables municipaux ont participé à la Mission annuelle sur les collectivités viables de la FCM en Colombie-Britannique pour voir de leurs propres yeux des exemples importants de projets municipaux – initiatives qu'ils pourraient reproduire dans leur collectivité. Sept des installations visitées par les délégués ont été financées par le FMV.

La FCM a mis à l'essai un programme de facilitateurs régionaux du FMV en vue d'accroître la portée des services de renforcement des capacités. À ce jour, on a constaté que le recours à des facilitateurs régionaux comme agents de renforcement des capacités avait posé problème, notamment pour ce qui est du recrutement des meilleurs agents possibles et de l'établissement de leur relation avec le FMV. Même si l'évaluation complète du projet pilote n'est pas encore terminée, la FCM examine déjà d'autres modèles.

Le programme Partenaires dans la protection du climat (PPC) a pris de l'expansion et compte maintenant 171 membres, par rapport à 157 en 2007-2008. La FCM a mis en place un projet en vue de mesurer les réductions d'émissions de gaz à effet de serre dans les municipalités membres de PPC. Selon les résultats préliminaires, les collectivités membres de PPC ont contribué à la réduction de 350 000 tonnes d'émissions de CO₂. On planifie un travail d'enquête plus détaillé. Le défi consiste à établir un lien direct entre les réductions des émissions, d'une part, et les services offerts par PPC ainsi que la compréhension de la contribution de PPC dans ces réductions, d'autre part.

Mener des activités de marketing et de communications

La FCM continue de mettre l'accent sur l'augmentation du nombre de demandes émanant des municipalités du Québec et de leurs partenaires. Ces efforts sont orientés par la stratégie de sensibilisation du Québec de 2007. De nouveaux partenariats ont été établis avec des organisations clés du Québec, et le FMV s'intègre au réseau municipal de la province. D'importants progrès ont été réalisés au premier semestre de l'exercice financier, avec une augmentation du nombre et de la valeur des subventions et prêts accordés au Québec. La FCM s'attend à ce que les ressources accrues consacrées à cet enjeu continuent de donner des résultats. Des stratégies similaires peuvent être utilisées dans d'autres secteurs prioritaires, comme les sites contaminés, pour susciter un plus grand intérêt.

Activités prévues en 2009-2010

Secteur de résultats clé : Comprendre les besoins des publics cibles du FMV

Objectif : Cibler les activités et élaborer des produits qui répondent aux besoins du public

Activités

Tenir à jour des études de marché portant sur les programmes de financement complémentaires ou autres dans chaque secteur du FMV.

Déterminer les besoins des administrations municipales et de leurs partenaires en matière de financement de plans, d'études et de projets et y répondre, en reconnaissant les différences entre les régions et les types de collectivité.

Déterminer les besoins des administrations municipales et de leurs partenaires en services d'éducation, de formation et de renforcement des capacités et y répondre; lever les obstacles à l'approbation des demandes; reconnaître les différences entre les régions et les types de collectivité et, le cas échéant, en tenir compte.

Secteur de résultats clé : Mesurer les réussites

Objectif : Mesurer et montrer les réussites qualitatives et quantitatives du FMV, et celles obtenues à court et à long terme

Activités

Gérer l'examen de la conformité et la vérification du rendement requis en vertu des articles 11.05 et 11.07 de l'Entente de financement.

Élaborer et mettre en œuvre un cadre de mesure et d'établissement de rapports axé sur les résultats, incluant des mesures environnementales, sociales et économiques, en utilisant l'approche du modèle logique. Le cadre établira également un lien entre les initiatives financées par le FMV et les améliorations de la qualité de vie.

Mettre à jour la recherche et l'analyse sur la conversion des études afin de déterminer la mesure dans laquelle les études financées par le FMV donnent lieu à d'autres projets.

Secteur de résultats clé : Rationaliser les opérations

Objectif : Améliorer le processus, depuis la demande jusqu'au déboursement, pour qu'il soit assorti de délais standard et d'une exigence d'établissement de rapports sur le rendement, et pour qu'il facilite l'accès et la participation des municipalités rurales et urbaines ainsi que des régions

Activités

Poursuivre l'intégration des produits de financement, de l'éducation, de la formation, de la recherche, des communications et des activités de sensibilisation et harmoniser leurs objectifs avec les priorités du FMV.

Mettre en œuvre un processus de demande remanié qui mette l'accent sur les avantages environnementaux attendus et mesurables et la possibilité de reproduire les projets, tout en réduisant la complexité des documents de demande et le temps requis pour les préparer.

Mettre en œuvre un processus remanié de passation de contrats de sorte qu'une plus grande proportion de demandes approuvées débouche sur des contrats de subventions et de prêts et réduise le temps requis pour négocier et établir ces contrats.

Mettre en œuvre un processus de déboursement remanié qui mette l'accent sur les avantages environnementaux attendus et mesurables et la possibilité de reproduire les projets, tout en réduisant la complexité du processus et le temps requis pour le traitement.

Secteur de résultats clé : Mobiliser les intervenants en vue d'accroître les retombées

Objectif : Collaborer avec les intervenants (p. ex., autres organismes de financement, ONG, gouvernements, prestataires de services) dans un intérêt mutuel et en vue d'accroître les retombées perceptibles dans les projets, les études et les plans approuvés par le FMV

Activités

Continuer à établir et maintenir des partenariats stratégiques pour élaborer, fournir ou utiliser les produits de connaissance et de financement du FMV.

Élaborer, mettre en œuvre et suivre de près une stratégie de partenariat qui optimise la portée des produits de connaissance et de financement du FMV.

Secteur de résultats clé : Renforcer les capacités

Objectif : Continuer à établir un réseau intégré de connaissances qui permette de renforcer les capacités des publics cibles du FMV

Activités

Concevoir et mettre en œuvre un système électronique de gestion des connaissances qui permettra au FMV de classer, d'entreposer et de suivre les produits de connaissance et de les partager avec les intervenants.

Examiner et perfectionner les produits de connaissance et les services d'éducation, de formation et de renforcement des capacités, tels Partenaires dans la protection du climat, les Prix des collectivités viables, la Conférence sur les collectivités viables, la Mission sur les collectivités viables et les ateliers de renforcement des capacités. On met ainsi l'accent sur les résultats et on harmonise les objectifs atteints grâce à ces produits et services avec les priorités du FMV. Cette démarche inclura une analyse de la façon dont ces derniers contribuent à accroître le nombre de demandes dans des domaines prioritaires, comme les sites contaminés.

Secteur de résultats clé : Mener des activités de marketing et de communications

Objectif : Être reconnu comme un catalyseur qui aide les municipalités à devenir des collectivités viables grâce au partage des connaissances, au renforcement des capacités et au rôle de bailleur de fonds clé

Activités

Établir un système de mesure et d'analyse du niveau de sensibilisation, de compréhension et d'incidence des produits et services du FMV.

Sensibiliser les municipalités et les intéresser davantage au financement accordé par le FMV pour les sites contaminés.

Mettre en œuvre la stratégie de sensibilisation du Québec pour sensibiliser les municipalités et les intéresser davantage au financement accordé par le FMV.

Gestion du capital

Une saine gestion du capital assure la viabilité à long terme du Fonds. En adoptant des stratégies d'atténuation du risque et en s'efforçant d'optimiser l'affectation des ressources, la FCM préserve le capital du Fonds et génère le revenu en intérêts nécessaire pour financer les frais d'exploitation et les subventions.

Au 31 mars 2008, le FMV gérait environ 552 millions de dollars et avait un solde d'ouverture restreint externe d'environ 534 millions de dollars.

Prévisions de trésorerie

Le modèle de prévision de trésorerie décennale qu'utilise la FCM pour assurer la viabilité à long terme du Fonds est en cours d'examen. Dans les prévisions, on tient compte des exigences de l'Entente de financement de la FCM pour parvenir à un équilibre entre les revenus d'investissement, les engagements de prêts et de subventions, les débours et les frais d'exploitation tout en positionnant le Fonds de façon à respecter les engagements financiers de l'Entente.

Profil de risque du portefeuille de prêts du FMV

Conformément à l'article 11.04 (h) de l'Entente de financement, la FCM a établi un profil de risque du portefeuille de prêts de sorte à gérer avec prudence les risques associés aux fonds alloués par le FMV. On utilise six niveaux de risque pour établir le profil de risque de l'ensemble du portefeuille de prêts (prêts consentis et réalisés) :

- faible risque (niveau de risque A)
- risque faible à moyen (niveau de risque B)
- risque moyen (niveau de risque C)
- risque moyen à élevé (niveau de risque D)
- risque élevé (niveau de risque E)
- risque inacceptable (niveau de risque F)

Pour gérer le risque de l'ensemble du portefeuille de prêts, la FCM établit chaque année les niveaux de risque cibles, qui font ensuite l'objet d'une surveillance trimestrielle.

Tableau 1 : Profil de risque de l'ensemble du portefeuille de prêts
(au 31 décembre 2008)

Portefeuille de prêts consentis et réalisés	Pourcentage de l'ensemble du portefeuille	Objectifs de 2008-2009	Objectifs pour 2009-2010
Faible risque (A)	40,29 %	Au moins 30 %	Au moins 30 %
Risque faible à moyen (B)	17,06 %	Au moins 20 %	Au moins 20 %
Risque moyen (C)	38,05 %	20-45 %	20-45 %
Risque moyen à élevé (D)	4,06 %	Jusqu'à 5 %	Jusqu'à 5 %
Risque élevé (E)	0,60 %	Jusqu'à 2 %	Jusqu'à 2 %
Risque inacceptable (F)	0,00 %	0 %	0 %
Total	100 %	100 %	100 %

Bien que le nombre de prêts à risque faible à moyen soit légèrement inférieur à l'objectif, l'ensemble du portefeuille de prêts est conforme aux niveaux de risque cibles établis.

associé aux prêts qui ont été réalisés et sont en cours de remboursement. Actuellement, 30 prêts totalisant 102,8 millions de dollars ont été entièrement réalisés. En outre, cinq prêts totalisant 13,3 millions de dollars ont été réalisés et entièrement remboursés.

Le profil de risque du portefeuille de prêts réalisés fournit la ventilation du risque

Tableau 2 : Profil de risque du portefeuille de prêts réalisés
(au 31 décembre 2008)

Niveau de risque	Nombre de contrats	Montant de l'encours des prêts (en millions de dollars)	Pourcentage de prêts dans le niveau de risque par rapport au pourcentage total de prêts réalisés
A	6	33,7	32,74 %
B	5	11,7	11,41 %
C	17	56,1	54,52 %
D	0	0,0	0,00 %
E	1	1,4	1,33 %
F	0	0,0	0,00 %
Total	29	102,8	100 %

La majorité des prêts en cours ont été consentis à des municipalités ou des organismes appartenant à des municipalités. Sur les quatre prêts accordés à des entreprises privées, trois ont été remboursés. Celui qui est en cours de remboursement est jugé à risque élevé et la FCM le surveille de près.

On a également attribué un niveau de risque aux prêts consentis (non réalisés). La plupart des prêts consentis sont accordés à des administrations municipales et seulement 19 pour 100 des emprunteurs représentent des organismes appartenant majoritairement ou minoritairement à des municipalités.

Tableau 3 : Profil de risque du portefeuille de prêts consentis
(au 31 décembre 2008)

Niveau de risque	Nombre de contrats	Montant des prêts consentis (en millions de dollars)	Pourcentage de prêts dans le niveau de risque par rapport au pourcentage total de prêts consentis
A	35	70,4	45,28 %
B	16	32,3	20,80 %
C	20	42,2	27,16 %
D	7	10,5	6,75 %
E	0	0	0,00 %
F	0	0	0,00 %
Total	78	155,5	100 %

Objectif de financement pour 2009-2010

Les objectifs de financement pour 2009-2010 sont présentés ci-après.

Subventions pour des plans de développement durable de collectivités, des études de faisabilité et des essais sur le terrain

En vertu de l'Entente de financement, « la FCM s'engagera du mieux qu'elle peut pour octroyer des subventions de l'ordre de 8 à 12 millions de dollars par an, entre le 1^{er} avril 2005 et le 31 mars 2009, tous les

fonds restants du FHME¹ à cette date ayant été distribués ». La FCM prévoit que l'ensemble des fonds du FHME, d'un montant de 50 millions de dollars, seront engagés avant la fin de 2008-2009 et 30 millions de ce montant seront déboursés.

Après le 31 mars 2009, la FCM doit viser à affecter entre 6 et 8 millions de dollars sous forme de subventions pour des plans de

¹ Par le biais de l'Entente de financement de 2005, le Fonds municipal vert^{MC} a remplacé le Fonds d'habilitation municipal écologique (FHME) de 50 millions de dollars, qui offrait des subventions pour les plans de développement durable de collectivités, les études de faisabilité et les essais sur le terrain, et le Fonds d'investissement municipal écologique (FIME), qui offrait des subventions et des prêts pour les projets d'immobilisations.

développement durable de collectivités, des études de faisabilité et des essais sur le terrain. Conformément à cette exigence, la FCM donnera accès à la somme de 6 millions de dollars pour des études de faisabilité, des essais sur le terrain et des plans de développement durable de collectivités en 2009-2010.

Prêts et subventions pour des projets d'immobilisations

La FCM offre des subventions combinées à des prêts à faible taux d'intérêt aux projets d'immobilisations. Les subventions sont uniquement offertes conjointement à un prêt. En vertu de l'Entente de financement, la FCM doit s'engager à affecter à ces initiatives de 50 à 70 millions de dollars par an sous forme de prêts. Jusqu'au 31 mars 2009, la FCM peut allouer de 7 à 10 millions de dollars par an sous forme de subventions aux projets d'immobilisations et de 5 à 6 millions de dollars par la suite. La FCM doit également affecter 150 millions de dollars sous forme de prêts du FMV aux projets visant des sites contaminés d'ici le 31 mars 2012.

Conformément aux exigences de l'Entente, 50 millions de dollars sous forme de prêts à faible taux d'intérêt seront offerts pour des projets d'immobilisations en 2009-2010. De cette somme, un total de 20 millions de dollars sera réservé aux projets visant des sites contaminés.

Un total de 5 millions de dollars sera offert sous forme de subventions pour des projets d'immobilisations. Ce montant a été alloué conformément aux niveaux de financement ciblés pour les prêts. En vertu des dispositions de l'Entente de financement, les projets visant les sites contaminés ne sont pas admissibles à des subventions.

Annexe A : Indicateurs de conformité en 2009-2010

Le tableau qui suit présente les exigences de l'Entente de financement et les indicateurs de conformité connexes. En 2009-2010, la FCM rendra compte trimestriellement au Conseil du FMV de ses progrès par rapport à ces indicateurs.

Article de l'Entente de financement	Exigence de l'Entente de financement	Indicateur	Objectif en 2009-2010
6.04 (f)	Le Conseil mettra en place une direction chargée de le superviser et le conseiller en vue d'atteindre un juste équilibre dans la répartition du nombre des prêts et subventions accordés aux collectivités urbaines ou rurales au Canada.	Subventions et prêts accordés aux collectivités urbaines	48 800 000 \$
		Subventions et prêts accordés aux collectivités rurales	12 200 000 \$
6.04 (g)	Le Conseil mettra en place une direction chargée de le superviser et le conseiller en vue d'atteindre un juste équilibre dans la répartition régionale du nombre des prêts et subventions accordés au Canada.	Subventions et prêts accordés au Nouveau-Brunswick, à Terre-Neuve-et-Labrador, à la Nouvelle-Écosse et à l'Île-du-Prince-Édouard	3 100 000 \$
		Subventions et prêts accordés au Québec	25 200 000 \$
		Subventions et prêts accordés à l'Ontario	24 000 000 \$

Article de l'Entente de financement	Exigence de l'Entente de financement	Indicateur	Objectif en 2009-2010
		<p>Subventions et prêts accordés à l'Alberta, au Manitoba, aux Territoires du Nord-Ouest, au Nunavut et à la Saskatchewan</p> <p>Subventions et prêts accordés à la Colombie-Britannique et au Yukon</p>	<p>5 100 000 \$</p> <p>3 600 000 \$</p>
10.01 (a)	La FCM s'efforcera d'octroyer des prêts de 50 à 70 millions de dollars par an pour des projets d'immobilisations.	Montant des prêts du FMV accordés pour des projets d'immobilisations	50 000 000 \$
10.01 (a)	La FCM s'efforcera de placer, sous forme de prêts à des projets d'immobilisations, de 80 à 90 % de l'actif du Fonds, d'ici le 31 mars 2016 et subséquemment.	Pourcentage de l'actif du Fonds consenti sous forme de prêts à des projets d'immobilisations	25 %
10.01 (b)	La FCM s'efforcera d'octroyer des subventions de l'ordre de 8 à 12 millions de dollars par an, entre le 1 ^{er} avril 2005 et le 31 mars 2009, tous les fonds restants du FHME à cette date ayant été distribués (50 millions de dollars), et ensuite de l'ordre de 6 à 8 millions de dollars par an, pour des études de faisabilité, des plans pour les collectivités durables, des évaluations et des essais sur le terrain.	<p>Montant des subventions du FMV accordées pour des études de faisabilité, des essais sur le terrain et des plans de développement durable de collectivités</p> <p>Montant cumulatif net de subventions affectées à des études de faisabilité, des essais sur le terrain et des plans de développement</p>	<p>6 000 000 \$</p> <p>56 600 000 \$</p>

Article de l'Entente de financement	Exigence de l'Entente de financement	Indicateur	Objectif en 2009-2010
		durable de collectivités	
10.01 (b)		Montant cumulatif net de subventions affectées à des études de faisabilité, des essais sur le terrain et des plans de développement durable de collectivités	40 000 000 \$
10.01 (c)	La FCM s'efforcera d'octroyer des subventions de l'ordre de 7 à 10 millions de dollars par an, entre le 1 ^{er} avril 2005 et le 31 mars 2009, et ensuite de l'ordre de 5 à 6 millions de dollars par an pour la réalisation de projets d'immobilisations.	Montant des subventions du FMV approuvées pour des projets d'immobilisations	5 000 000 \$
10.01 (d)	La FCM s'engagera du mieux qu'elle peut à octroyer ou à garantir des prêts destinés à la restauration et à la mise en valeur de friches industrielles, dont le total devrait se chiffrer à au moins 150 millions de dollars d'ici le 31 mars 2012.	Montant cumulatif net des prêts ou garanties de prêt pour des projets d'immobilisations visant la remise en état de sites contaminés qui ont été approuvés par le Conseil national d'administration de la FCM	50 000 000 \$

Article de l'Entente de financement	Exigence de l'Entente de financement	Indicateur	Objectif en 2009-2010
		Montant net de prêts ou de garanties de prêt accordés aux projets d'immobilisations visant la remise en état de sites contaminés pour lesquels des contrats ont été signés	20 000 000 \$
10.02	La FCM devra veiller à conserver en tout temps l'actif du Fonds, à l'exclusion de la réserve pour garanties et de la réserve pour prêts non productifs, à au moins 500 millions de dollars.	Montant de l'actif du Fonds	525 000 000 \$
10.03 (c)	La FCM tâchera de s'assurer qu'en tout temps, au moins quinze pour cent (15 %) des prêts non remboursés soient des prêts consentis à des emprunteurs autres que des administrations municipales.	Pourcentage des prêts non remboursés qui ont été accordés à des emprunteurs autres que des administrations municipales	10 %
10.03 (c)	En outre, elle tâchera d'obtenir un rendement sur ces prêts supérieur d'au moins un et cinquante centièmes pour cent (1,5 %) par année, en moyenne, au taux des obligations du gouvernement du Canada à échéance équivalente.	Taux d'intérêt moyen sur les prêts non remboursés qui ont été consentis à des emprunteurs autres que des administrations municipales	6 %

Article de l'Entente de financement	Exigence de l'Entente de financement	Indicateur	Objectif en 2009-2010
11.02	<p>La FCM devra maintenir des comptes séparés pour le Fonds et elle accepte de se procurer et de faire effectuer annuellement une vérification indépendante des activités financières du Fonds, par une tierce partie, y compris des investissements de fonds non attribués, et des prêts, des subventions et des garanties de prêt à des bénéficiaires admissibles pour des projets admissibles selon un cadre et un délai d'exécution approuvés par le Conseil permettant d'évaluer l'ensemble de sa performance relativement au but décrit à l'article II. La FCM acheminera les états financiers annuels vérifiés, accompagnés d'une déclaration de ses buts et de ses objectifs pour l'exercice suivant, au Canada, dans les cinq mois qui suivent la fin de l'exercice financier de la FCM.</p>	<p>Vérification par une tierce partie des activités financières du Fonds menées en 2008-2009, y compris l'investissement de fonds non attribués de l'actif du Fonds et des prêts, des subventions et des garanties de prêt accordés à des bénéficiaires admissibles pour des projets admissibles</p>	<p>Rapport au 31 mars 2009</p>
11.03	<p>La FCM rendra public un rapport annuel des activités et de la performance du Fonds dans les cinq mois suivant la fin de l'exercice financier de la FCM et le transmettra au Ministre pour qu'il le dépose au Parlement. Ce rapport sera fondé sur des renseignements obtenus dans un cadre de gestion axé sur les résultats mis en place par la FCM, sur recommandation de la Direction et approuvé par le Conseil.</p>	<p>Publication du <i>Rapport annuel du FMV 2009-2010</i> et diffusion aux ministres de l'Environnement et des Ressources naturelles, en vue du dépôt au Parlement, et à d'autres intervenants</p>	<p>31 août 2009</p>

Article de l'Entente de financement	Exigence de l'Entente de financement	Indicateur	Objectif en 2009-2010
11.04	La FCM fournira chaque année des énoncés annuels de ses plans et objectifs à chacun des ministres au moins deux mois avant le commencement de l'exercice financier.	Publication de l'EAP0 de 2009-2010 et diffusion aux ministres de l'Environnement et des Ressources naturelles, en vue du dépôt au Parlement, et à d'autres intervenants	30 janvier 2010
11.05	La FCM accepte de tenir des examens indépendants et de les rendre publics (vérification de la conformité dans les six mois à compter du 31 mars 2009).	Achèvement de la version finale de l'examen indépendant (vérification de la conformité)	30 septembre 2009
11.07	La FCM accepte de faire effectuer une vérification indépendante de la performance (optimisation des ressources) et de la rendre publique, au plus tard six mois après le 31 mars 2009.	Achèvement de la version finale de la vérification indépendante de la performance (optimisation des ressources)	30 septembre 2009

Annexe B : Budget provisoire du FMV de 2009-2010

Le tableau suivant présente le budget du FMV pour la période de 12 mois prenant fin le 31 mars 2010.

Dépenses	Budget en 2009-2010 (\$)
Gestion	
Coûts relatifs au personnel	689 418
Services professionnels	225 500
Voyages, réunions et réceptions	103 650
Autres dépenses de fonctionnement	2 431 422
Total Gestion	3 449 990
Total Direction (y compris la conformité)	
Total Conseil	317 416
Total Comité d'examen par des pairs	198 604
Total Opérations and Développement	1 957 854
Total Responsable des contrats	
Total Gestion du crédit et des risques	337 978
Total Communications	2 039 299
Total Renforcement des capacités	685 000
Total Recherche	296 498
Total des dépenses	9 282 639
Budget maximum attribué	10 500 000

Annexe C :

Articles 11.05 et 11.07 de l'Entente de financement

Extraits de l'Entente de financement conclue en mars 2005 entre la Fédération canadienne des municipalités et le gouvernement du Canada :

ARTICLE XI ENGAGEMENTS DE LA FCM

11.05 Examen initial et examens quinquennaux subséquents. La FCM accepte de tenir des examens indépendants, de les rendre publics et de les acheminer à chaque ministre en vue de leur dépôt au Parlement. Ces examens seront fondés sur des normes d'évaluation reconnues et respecteront le calendrier suivant : un examen initial dans les six premiers mois à compter du 31 mars 2009 et des examens subséquents aux cinq ans à compter de la date de l'examen initial. Ces examens porteront sur ce qui suit :

- a) le respect des dispositions de la présente Entente;
- b) le rendement et l'efficacité du Fonds conformément à l'article II;
- c) le rendement et l'efficacité des processus d'établissement des priorités du Fonds et de sélection des projets admissibles;
- d) l'activité générale de la Direction et du Comité d'examen par les pairs;

- e) l'exactitude des avantages environnementaux, économiques et sociaux déclarés et des économies déclarées de coûts;
- f) l'efficacité de la consultation des intéressés effectuée au regard des activités du Fonds;
- g) les leçons apprises et les possibilités de vastes demandes de projets admissibles.

Le Canada pourra le déposer devant chaque Chambre du Parlement dans les quinze (15) premiers jours de séance de celle-ci suivant la date à laquelle chacun des ministres a pris possession de la copie du rapport.

11.07 Demande par la FCM de procéder à une vérification de la performance. La FCM accepte de faire effectuer une vérification indépendante de la performance (optimisation des ressources) pour s'assurer de l'économie, du rendement et de l'efficacité de l'utilisation des fonds. La vérification se fera dans les mêmes délais que ceux stipulés au paragraphe 11.05. Le rapport doit être rendu public et copie sera acheminée au Canada. Le Canada pourra le

déposer devant chaque Chambre du
Parlement dans les quinze (15) premiers
jours de séance de celle-ci suivant la date à
laquelle chacun des ministres a pris
possession de la copie du rapport.